



En conflit avec mon ancien proprio

Par **magicfans07**, le **06/10/2008** à **21:51**

bonsoir! voici mon problème: j'ai envoyé début septembre ma lettre de dédit pour mon ancien appartement et pour éviter de payer les 3 mois de loyer, j'ai trouvé une personne pour reprendre l'appartement au 1er octobre. aucune nouvelle du proprio pendant 3 semaines, mais voilà que le 3 octobre mon ancien proprio m'envoie une lettre me réclamant les 3 mois de loyer car il refusait le locataire que je lui avais trouvé. que puis-je faire? a-t-il le droit de réclamer les 3 mois de loyer alors que je lui ai trouvé un autre locataire?

je lui ai adressé une deuxième lettre, lui disant que je lui enverrais un huissier pour récupérer la caution et lui rendre les clés. ai-je bien fait? que peut-il se passer?

merci de m'aider si vous le pouvez!!! je n'en peux plus de cette situation, en plus avec mon nouveau appart et l'arrivée de mon bébé c'est assez compliqué financièrement.

Par **Marion2**, le **07/10/2008** à **18:45**

Bonsoir,
Contactez rapidement l'ADIL. Votre mairie vous donnera les coordonnées.